

2020-09-08

Mardi, le 8 septembre 2020

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce mardi, huit septembre deux mille vingt (08-09-2020) à vingt heures en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne.

La rencontre a lieu dans la salle située au 2^e étage du Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon

Siège N° 2 = Richard Viau

Siège N° 3 = Claude Dupont

Siège N° 4 = Claude Blain

Siège N° 5 = Maxime Allard

Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE les séances sont maintenant publiques et que l'accès à la population est limité pour respecter les consignes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE les séances seront enregistrées et diffusées par internet si nous devons refuser l'accès à la population si la capacité permise est atteinte ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne avec port d'un couvre-visage lors des déplacements ;

202009-151

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente séance du conseil sera tenue et que les membres du conseil, les officiers municipaux et les citoyens puissent y participer en respectant la distanciation sociale recommandée par le gouvernement.

QUE la présente séance ne sera pas enregistrée et diffusée par internet étant donné que la capacité permise n'est pas atteinte.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;
- 4° Suivi de la réunion précédente (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport des revenus et dépenses ;
- 10° Facture pour location du terrain de balle - tournoi ;
- 11° Mandat pour refonte des règlements – Hugues Thivierge ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Repas des fêtes ;
- 15° Chauffeur de camion – embauche
- 16° Demande de la bibliothèque – possibilité de rémunération du responsable ;
- 17° Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec ;
- 18° Publicité pour « Semaine de la municipalité » et « Achat local » ;
- 19° Demande de subvention pour l'activité de Théâtre de Marionnettes et d'ateliers d'arts ;
- 20° Demande pour location d'un terrain 7 à 8 mois par année pour installation d'une cantine ;
- 21° CJAN Publicité – banque de messages ;
- 22° Voirie ;
- 23° Varia ;
 - 23.1° Rencontre avec la Cisa ;
 - 23.2° Surpresseur pour le réseau d'égout ;
 - 23.3° Demande d'accompagnement à l'officier municipal ;
 - 23.4° Port du masque ;
 - 23.5° Demande d'insonorisation de la salle.

202009-152

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

202009-153

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202009-154

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

202000396 = Bell Canada : téléphones au bureau 255.29 \$

TOTAL DES DÉPENSES D'AOÛT : 83 616.91 \$
TOTAL DES REVENUS D'AOÛT : 227 224.47 \$

202090213 à 216 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines) 3 112.44 \$
202090217 à 220 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines) 2 557.64 \$
202090221 à 224 = André Larrivée : salaire (4 semaines) 2 253.12 \$
202090225 = Maxime Allard : rémun. des élus pour sept 2020 279.06 \$
202090226 = Claude Blain : rémun. des élus pour sept 2020 279.06 \$
202090227 = Claude Dupont : rémun. des élus pour sept 2020 279.06 \$
202090228 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour sept 2020 279.06 \$
202090229 = Francis Picard : rémun. des élus pour sept 2020 279.06 \$
202090230 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour sept 2020 837.89 \$
202090231 = Richard Viau : rémun. des élus pour sept 2020 279.06 \$
202000397 à 400 Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque,
centre communautaire 1 320.00 \$
202000401 = Mégaburo : service de photocopies – lecture compteur 75.63 \$
202000402 = Hydro-Québec : éclairage publique 156.61 \$
202000403 = Centre de services scolaire : location locaux école 164.85 \$
202000404 = Airablo : courroie 241.45 \$
202000405 = Vivaco : essence, épinette, vis, pinceaux, ants, clés,
huile à moteur 448.22 \$
202000406 = Petite caisse timbre 300.00 \$
202000407 = Ministère du Revenu du Québec : cotisation de
l'employeur 4 406.17 \$
202000408 = MRC des Sources : quote-part 2020 3^e versement 19 142.00 \$
202000409 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part sept. 2020 2 594.42 \$
202000410 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de
l'employeur 1 640.08 \$
202000411 = Dany Guillemette : patrouille – arbres tombés 30.15 \$
202000412 = Pierre Therrien : frais de déplacement 25.00 \$
202000413 = Régie Intermunicipale d'incendie des Trois (3) Monts :
Quote-part 3^e versement 17 189.66 \$
202000414 = Fond de l'information sur le territoire : avis de mutation 20.00 \$
202000415 = Comité de développement : remboursement 2 de 2 pour
le site web 2 800.00 \$
202000416 = Municipalité du Canton de Ham-Nord : réparation de la
virée à la borne sèche entre Ham-Nord et Saint-Adrien 451.72 \$
202000417 = Claude Darveau : mélange de sable 1 322.22 \$
202000418 = Excavation Marquis Tardif : gravier concassé 5 643.93 \$
202000419 = Baril : entretien des portes au garage 607.87 \$
202000420 = JN Denis : huile hydraulique, peinture en spray, antenne
CB, ball valve, hose silicone, collet stainless 4'', booster
double type 30/30, ballon suspension, crédit booster
usagé 871.92 \$
202000421 = Charest International : air spring 455.57 \$
202000422 = Desroches : diesel 4 353.41 \$
202000423 = Sidevic : bolt, nylon, master hex, raccord barbillon, 332.49 \$

202000424 = Plasma forme : 12G PNO, ¼ PNO, laser et pliage	236.67 \$
202000425 = Ravir : coordination semaine de la Culture dans la MRC	200.00 \$
202000426 = John-Ross Roy : changer ballon premier différentiel, changer nut, vérifier trouble abs	570.00 \$
202000427 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	1 052.80 \$
202000428 = Armature G. Roy : alternateur	413.91 \$
202000429 = Transport excavation Stéphane Nadeau : sable abrasif	5 323.55 \$
202000430 = La Meunerie : aide financière 2020 - 3 ^e versement	1 325.00 \$
202000431 = Solutia Telecom : câble pour charger cellulaire Sonim	39.04 \$
202000432 = Technologies Cdware : contrat de service (date et licence)	179.02 \$
202000433 = Valoris : redevances et élimination	1 127.39 \$
202000434 = Atelier Lavoie : main d'œuvre petit moteur	74.08 \$
202000435 = Les Ateliers Wotton LB : fer tube mécanique ¾ x 1 ½	42.16 \$
202000436 = Brandt : pièce pour niveleuse	195.05 \$
202000437 = Ministère du Revenu du Québec : cotisation de l'employeur (loisirs)	818.19 \$
202000438 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	249.53 \$
202000439 = Alarme Bois-Francs : surveillance de centrale	357.34 \$
202000440 = Louise Morin : verres à café, nappe, assiettes, ruban, jus, crème à café, profiteroles pour bibliothèque	38.11 \$
202000441 = Chemco : chemfloc ferrique	3 002.09 \$
202000442 = Citérémis : hébergement du site web pour une année	57.49 \$
202000443 = Fabien Eggena : planage	100.00 \$
202000444 = Bureau en gros : caisses de papier	226.75 \$
202000445 = Serge Chagnon, notaire : acte de ventre des lots 13A-1, 13B-1, 13C-1 Rang 5	572.00 \$
202000447 = Centre agricole Wotton : bucket HD attache	2 168.71 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	96 840.74 \$

202009-155

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

Le rapport des revenus et dépenses de janvier à septembre 2020 ont été déposé en séance ordinaire du conseil.

DEMANDE D'ANNULATION D'UNE FACTURE LOCATION DU TERRAIN DE BALLE - TOURNOI

202009-156

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil autorisent l'annulation de la facture numéro 2020059903 au montant de 300 \$ sur présentation du bilan des dépenses et d'une preuve de don à Myelome Canada ou autre fondation.

Adoptée

OFFRE DE SERVICE-CONSEIL EN URBANISME

202009-157

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de service-conseil en urbanisme de la firme Consultants GTE tel que décrit ci-dessous :

1. La codification administrative des règlements d'urbanisme : inclure les modifications réglementaires des années passées dans un même document : *temps estimé = 65 heures au taux horaire de 60 \$ / heure = 3900 \$ + taxes ;*
2. L'accompagnement de la municipalité au processus de consultation de la MRC portant sur la révision du schéma d'aménagement : *temps estimé = 20 heures au taux horaire de 90 \$ / heure = 1800 \$ + taxes ;*
3. Établir la description des grandes étapes d'une refonte réglementaire et le calendrier de réalisation : *temps estimé = 15 heures au taux horaire de 90 \$ / heure = 1350 \$ + taxes.*

Le total estimé est donc de **7050 \$ + taxes.**

Adoptée

REPAS DES FÊTES

Un retour sera fait en novembre prochain.

CHAUFFEUR DE CAMION – EMBAUCHE

202009-158

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche Jean-Philippe Gilbert au poste de journalier en voirie à compter du 14 septembre 2020 à raison de quarante (40) heures / semaine et une période probatoire de six (6) mois.

Le salaire pour débiter sera de 20 \$ de l'heure avec une augmentation de 2 % après un an.

Le salaire de Dany Guillemette, responsable en voirie sera augmenté à 23 \$ de l'heure à compter du 14 septembre 2020.

Les grilles salariales seront réajustées en conséquence.

Adoptée

DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE RÉMUNÉRATION DU RESPONSABLE

202009-159

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie l'offre d'emploi en publipostage en mentionnant que le responsable de la bibliothèque sera rémunéré 15 \$ de l'heure / 3 heures par semaine, payable 1 fois par mois. Le ou la responsable choisit sera travailleur autonome.

Adoptée

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 20 ménages de la Municipalité de Saint-Adrien ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction ;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

202009-160

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Claude Dupont

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au coeur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adoptée

PUBLICITÉ POUR « SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ » ET « ACHAT LOCAL »

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à ces invitations.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACTIVITÉ DE
THÉÂTRE DE MARIONNETTES ET D'ATELIERS D'ARTS**

202009-161

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil acceptent de subventionner 50 \$ semaine
pour les activités de théâtre de marionnette et les ateliers d'arts sur
présentation d'une facture avec un maximum de huit (8) semaines.

Adoptée

**DEMANDE POUR LOCATION D'UN TERRAIN SEPT À HUIT
MOIS PAR ANNÉE POUR L'INSTALLATION D'UNE
CANTINE**

202009-162

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité n'autorise pas la location d'un terrain pour
l'installation d'une cantine.

Adoptée

CJAN PUBLICITÉ –BANQUE DE MESSAGES

Suite à la réception de l'information, voici le nombre de capsules qui
sera publicisé par activité :

6 capsules pour la Semaine de la culture
6 capsules pour la Semaine des incendies
6 capsules pour la Journée des aînés
7 capsules pour le Temps des fêtes

VOIRIE

Rien de spécial à signaler en voirie.

RENCONTRE AVEC CISA

202009-163

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE le maire, Pierre Therrien et les conseillers Maxime Allard et
Francis Picard ainsi que Jean-Pierre Chapleau, membre du Comité de
développement soient mandatés pour participer à la rencontre des
membres du CISA.

Adoptée

SURPRESSEUR POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT

202009-164

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE le responsable en voirie, Dany Guillemette soit mandaté pour demander des soumissions pour le remplacement d'un surpresseur pour le réseau d'égout.

Adoptée

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT À L'OFFICIER MUNICIPAL

202009-165

Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE l'officier municipal, Luc Lefrançois est autorisé à demander au conseiller, Richard Viau de l'accompagner lors de visite sur le terrain qui nécessite la présence témoin.

Adoptée

PORT DU MASQUE

CONSIDÉRANT QU' une proposition a été déposée et qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT QUE le 10 août 2020 en séance du conseil de Saint-Adrien la résolution 202008-144 a été adoptée sans analyse profonde ou réflexion au sujet ;

CONSIDÉRANT QUE le port du masque est imposé par le gouvernement provinciale et relève donc de sa responsabilité d'application ;

CONSIDÉRANT QUE la population de Saint-Adrien comporte une importante proportion de gens divisés au sujet du maintien de l'urgence sanitaire incluant le port du masque dans l'état actuel de la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE chaque commerce et entreprise est responsable de faire appliquer les règles en vigueur ou d'en assumer les amendes possibles ;

CONSIDÉRANT QUE chaque utilisateur ou visiteur d'un commerce ou entreprise est libre de s'y présenter ou non ;

CONSIDÉRANT QUE chaque citoyen est en mesure et en droit de loger une plainte à la Sûreté du Québec s'il le désire ;

202009-166

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la municipalité n'incitant tout de même pas à la désobéissance se rétracte de sa résolution 202008-144 se dégageant ainsi de la responsabilité qu'aurait pu engendrer cette dernière.

Un vote a été demandé par le conseiller Claude Dupont pour rejeter la proposition de résolution ci-haut mentionné, déposée à l'assemblée du 8 septembre 2020.

Voici le résultat du vote :

Pour : 3
Contre : 3

Le maire a dû trancher et la motion a été battu à la majorité.

Adoptée

DEMANDE D'INSONORISATION DE LA SALLE

202009-167

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE le conseiller, Francis Picard soit mandaté à faire une démarche d'évaluation pour l'insonorisation de la salle situé au 2^e étage du centre communautaire.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202009-168

Le conseiller Richard Viau propose la fermeture de la séance à 21 h 45.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

